



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

**Représentation dans les organismes extérieurs - Etablissements
Publics - Modification**

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080006

SECRETARIAT GENERAL

**Représentation dans les organismes extérieurs - Etablissements
Publics - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibérations des 17 et 31 janvier 2003 modifiées et délibérations ultérieures portant création de nouvelles instances, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville de Niort dans les établissements publics.

Je vous propose les modifications jointes en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Ville de Niort au sein des établissements publics conformément au tableau ci-annexé. Procéder à ces désignations par vote à main levée, après en avoir décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	15
Non participé :	0
Excusé :	7

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN